

Parc amazonien de Guyane

Orientation 02-3: Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel

[...]

SOUS-ORIENTATION II-3-2: Favoriser les espaces de rencontres et de dialogue entre les cultures

[...]

- **Mesure II-3-2-2 Appuyer les actions de découverte du patrimoine local**

Il s'agit de soutenir au plan administratif, technique voire financier, les initiatives concourant à la découverte des patrimoines culturels.

Rôle de l'EPPAG : partenaire ou assistant à maîtrise d'ouvrage à la demande des structures porteuses.

Pilotes et partenaires identifiés : communes, DAC, DJSCS, Région, Département, associations culturelles ou de développement.

- **Mesure II-3-2-3 Proposer des cycles de conférences co-animées**

Il s'agit d'appuyer les initiatives de partage, avec des conférences faisant intervenir professionnels et habitants.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage ou partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, organismes de recherche, associations culturelles ou de développement, communes.

- **Mesure II-3-2-4 Proposer une sensibilisation au contexte territorial des nouveaux arrivants sur le territoire**

Les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane voient fréquemment de nombreux arrivants qui viennent la plupart du temps exercer leurs métiers : enseignants, professions médicales et agents de la fonction publique ... Une sensibilisation au contexte territorial apparaît comme un moyen de leur permettre une arrivée et une prise de fonction efficaces et sereines. Cela pourrait notamment se concrétiser par la rédaction de guides de bonnes pratiques destinés en particuliers aux nouveaux enseignants.

Rôle de l'EPPAG : maître d'ouvrage.

Pilotes et partenaires identifiés : populations locales, communes, Rectorat, dispensaires...

Parc amazonien de Guyane

Page 78 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2945

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 13:02